

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **58 (1922)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE · ERNEST BRIOD : *La Bibliothèque pour tous en Suisse romande.* — LOUIS MEYLAN : *Amiel éducateur* : II. *Un programme d'éducation nationale (fin).* — L. LAVANCHY : *A propos du raccordement.* — LES FAITS ET LES IDÉES. — LES LIVRES. — PARTIE NARRATIVE : J. BACHOFEN-ALBARET : *Travail pour M. Duvillard ou observation psychologique d'un enfant (suite).*

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS EN SUISSE ROMANDE

Un communiqué récemment paru dans les quotidiens romands a informé le public de l'ouverture du dépôt régional de Lausanne de la « Bibliothèque pour tous ». C'est là une nouvelle étape dans le développement d'une institution dont l'*Educateur* avait, en son temps, signalé la création¹. Dès le printemps 1921, la B. P. T. a repris à Berne la succession de la Bibliothèque du soldat, créée, pendant la guerre, par le service des œuvres de l'armée. Les livres de ce premier fonds, d'environ 35 000 volumes, ont été répartis en trois catégories :

1. Ouvrages récréatifs (romans, nouvelles, œuvres littéraires).
2. Ouvrages instructifs ou de culture générale (voyages, histoire, philosophie, critique littéraire, etc.).
3. Ouvrages techniques.

Les livres de la troisième catégorie restent à Berne, et le prêt en est fait par envois individuels moyennant des conditions très libérales précisées par le Règlement du prêt. On peut obtenir ce règlement en s'adressant à la Direction de la B. P. T., Bierhüblweg, Berne. La collection technique a surtout pour but de venir en aide aux ouvriers intelligents désireux de perfectionner leurs connaissances théoriques dans le domaine de leur profession ; il va sans dire que l'agriculture y a aussi une large place.

Les ouvrages récréatifs et ceux de culture générale sont répartis entre le dépôt central et les dépôts régionaux. Ils sont envoyés, sur demande, par caisses de 40, 70 ou 100 volumes, à toute association de dix personnes au moins, de plus de 16 ans, ou à toute institu-

¹ Voir *Educateur*, 1919, p. 425 : *Pour la diffusion et le perfectionnement des bibliothèques publiques*, ainsi que dans le compte rendu du congrès de Neuchâtel la conférence de M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale.

tion offrant les garanties indispensables. La durée du prêt d'une caisse-bibliothèque est de six mois au maximum ; une caisse peut être échangée au bout de deux mois. Les stations¹ paient pour chaque caisse-bibliothèque et pour la durée d'un mois une finance de 2 francs pour 40 volumes, 3 fr. 50 pour 70, et 5 francs pour 100. Les frais de transport sont à la charge de l'emprunteur. Les détails d'organisation sont aussi fixés par un règlement de prêt spécial que l'on peut obtenir soit du Dépôt central, soit d'un dépôt régional.

Il va sans dire que, dans la pensée des fondateurs, le premier stock existant ne doit être que la base d'une collection infiniment plus riche et variée. Ils avaient compté, pour l'enrichir d'emblée, sur les grandes industries suisses qui, il y a deux ans, distribuaient encore, à côté de coquets dividendes, des sommes considérables aux œuvres d'utilité publique. La crise intervenue dès lors a ruiné cet espoir, provisoirement du moins il faut l'espérer. Le seul appui sur lequel la B. P. T. peut compter pour l'instant est celui des pouvoirs publics. La Confédération lui a alloué, pour 1921, une subvention sans conditions de 60 000 francs. Elle accordera, pour les années suivantes, une subvention équivalente aux sommes recueillies d'autre part, jusqu'à concurrence de 60 000 francs. C'est dire que toute aide donnée à l'œuvre par les cantons, les communes ou les particuliers prend désormais une valeur double.

Le premier dépôt régional ouvert a été celui de Zurich. Ce canton s'est d'emblée intéressé à l'institution par une subvention annuelle de 5000 francs, et a enrichi la collection destinée à son dépôt par un don de 10 000 volumes, provenant de diverses sources.

Lausanne lui fait suite ; le dépôt qui vient d'être installé dans deux locaux généreusement concédés par l'Etat de Vaud à l'Ecole normale, ne dispose au début que d'un fonds de 3000 volumes de la Bibliothèque du soldat, augmenté de 1000 volumes neufs achetés à fin 1921. Un crédit de 5000 francs lui est alloué pour nouveaux achats en 1922. Ce dépôt est destiné aux cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Vaud a accordé à la B. P. T. une subvention annuelle de 3000 francs, et Neuchâtel de 1000 francs. Genève, qui fait d'ailleurs des sacrifices importants pour ses bibliothèques communales, a refusé de s'intéresser à l'institution, mais est disposé à en bénéficier pour quelques communes rurales.

¹ Les règlements de la B. P. T. désignent sous le nom de « station » le siège de toute société ou institution qui reçoit ses envois et se charge d'assurer le prêt individuel.

Une réunion des membres romands du Comité de fondation et des directeurs des grandes bibliothèques publiques des trois cantons s'est tenue à Lausanne le 6 janvier, afin de préparer l'organisation du dépôt régional. Elle a nommé un Comité composé de MM. J. Savary, président, et Dubois, secrétaire, à Lausanne ; Delarue, à Genève ; A. Bovet, à Neuchâtel et Hirschy, à La Chaux-de-Fonds. Elle a désigné comme bibliothécaires régionaux, MM. Chevallaz, professeur aux Ecoles normales, et Ch. Mamboury, professeur à Morges, qui auront à se répartir le travail à la fois littéraire et administratif. MM. Marcel Godet, vice-président du Conseil de fondation, et Wirz, bibliothécaire central de la B. P. T., assistaient à cette réunion.

Dans le courant de l'année s'ouvriront les dépôts régionaux de Fribourg, Lucerne, Bellinzone et Coire. Le dépôt de Fribourg est destiné à la partie française et catholique des cantons de Fribourg et Berne. La partie protestante du Jura bernois est desservie par le dépôt central.

La caractéristique de l'organisation générale de la B. P. T. est une heureuse association de centralisation et de fédéralisme, bien conforme à notre esprit national. Toute la direction financière de l'œuvre est entre les mains du Conseil de fondation et de son comité, qui répartissent les ressources entre les divers dépôts régionaux. Ceux-ci sont chargés des achats les concernant, à condition qu'ils soumettent leurs propositions à l'approbation des organes centraux. Le catalogue en préparation englobe l'ensemble des livres disponibles, avec une désignation spéciale selon les dépôts où ils se trouvent ; cette organisation permettra des échanges entre dépôts sans bouleversement du catalogue. Il va sans dire que les ouvrages de valeur fréquemment demandés devront exister à de multiples exemplaires ; le premier fonds établi, les achats consisteront surtout à multiplier le nombre des exemplaires d'ouvrages de valeur, de façon à pouvoir les remettre simultanément à diverses stations. En attendant que le catalogue puisse être distribué aux emprunteurs, ceux-ci voudront bien faire confiance aux bibliothécaires pour le remplissage des caisses qui leur sont destinées, en indiquant les auteurs et le genre d'ouvrages désirés.

Ce n'est là qu'un commencement bien modeste, le seul que permette la situation. Mais supposez un instant le problème résolu dans son ensemble ; supposez un peu partout en Suisse, des dépôts de la B. P. T. largement pourvus et dotés, englobant dans leur en-

semble des centaines de milliers de volumes, disposant de fonds suffisants pour un enrichissement et un renouvellement constant de leurs stocks. Supposez que le développement de l'œuvre permette un jour la décentralisation du rayon technique et la création un peu partout de dépôts où le jeune homme qui veut s'instruire dans un domaine particulier de l'activité humaine soit certain de trouver ce dont il a besoin. Ne croyez-vous pas qu'on verrait renaître alors cet intérêt pour la lecture et l'étude silencieuse dont nous déplorons si souvent l'absence ? N'oublions pas que l'organe crée et développe le besoin auquel il veut répondre. C'est par des institutions analogues à la B. P. T. que les Américains suppléent depuis longtemps aux lacunes de leurs écoles ; c'est grâce à leurs bibliothèques circulantes qu'ils possèdent tant de *self made men*, tant d'autodidactes qui ont su, par leurs propres forces, meubler leur esprit et fortifier leur intelligence. Nos écoles à nous ne sont pas si parfaites que nous puissions dédaigner l'aide du livre pour compléter leur œuvre. C'est dans la mesure où elles développeront le goût du travail personnel qu'elles répondront aux nécessités modernes ; tout le principe d'activité, si en vogue actuellement, tend vers ce but. La création de la B. P. T. n'est qu'un nouvel élément du même effort en faveur de l'éducation populaire.

ERNEST BRIOD.

N. B. — Toutes les communications destinées au dépôt régional romand de la B. P. T. doivent être adressées à la *Bibliothèque pour tous, Ecole normale, Lausanne*.

AMIEL ÉDUCATEUR

II. — Un programme d'éducation nationale (fin)¹.

Sitôt installé à Genève, Amiel se met au travail pour le réaliser ; il ne se contente pas d'avoir défini la mission de sa petite patrie ; il entend être un des ouvriers de l'œuvre dont il a tracé le plan. Professeur d'esthétique et de littérature à l'Académie, il semblait qu'il fût bien placé pour exercer sur le mouvement des idées une action étendue et profonde. N'avait-il pas en effet l'oreille de la jeunesse, cette jeunesse à qui il avait dédié sa thèse, comme pour lui dire que c'était sur elle qu'il comptait pour réaliser son vaste programme ? Hélas ! les espoirs qu'il fondait sur son enseignement ne tardèrent pas à s'évanouir : il n'enthousiasmait pas ses élèves, on n'ose pas même dire qu'il les intéressât : ses cours étaient au-dessus de leur portée, trop savants, trop subtils.

¹ Voir *Educateur* du 24 décembre 1921.

Ses efforts pour prendre pied dans les divers milieux, les mettre en contact et y promouvoir la vie spirituelle ; pour éveiller à Genève d'abord, puis en Suisse romande, ces intérêts communs, cet esprit public dont il avait noté l'absence et proclamé la nécessité ; efforts sérieux sur lesquels un fragment de son journal publié dans le *Journal de Genève* du 26 septembre dernier nous apporte des renseignements du plus haut intérêt ; ces efforts n'eurent non plus qu'un demi-succès. Amiel se trouvait à Genève dans une situation fautive ; il avait accepté « sans violer, nous dit Schérer, aucun devoir, ni même, je le crois, aucune convenance », la chaire d'un des professeurs destitués par le parti qui prit le pouvoir à la suite des événements de 1847-48. Ceux vers lesquels l'attiraient sa culture et ses goûts lui faisaient froide mine, et rien ne l'attirait vers ceux pour lesquels il avait censément pris parti. Il s'est souvent plaint dans son journal de l'isolement dont il souffrit et qui explique en partie l'insuccès de ses tendances. « Ta force a été reployée en dedans ; tu n'as rencontré ni l'air, ni la lumière, ni la bienveillance, ni la justice, ni la sympathie qui t'eussent permis l'essor »¹.

Restait le public des deux autres cantons romands. En 1852, il donne à la *Revue suisse*², outre des poésies et des suites de pensées, deux *lettres écrites de Genève*, lettres denses et remarquables par la conscience avec laquelle il s'applique à mettre en lumière les caractères communs à toutes les productions littéraires qu'il y passe en revue, et à établir ainsi, pour l'instruction des Genevois et de leurs voisins, le bilan de l'esprit genevois³. Amiel ne fut sans doute pas encouragé par l'accueil fait à ces deux *lettres*, à leur donner la suite qu'elles promettaient, et cette intéressante tentative en resta là⁴.

¹ Fragment daté du 24 juillet 1876 et publié dans la *Revue de Genève* de septembre 1921, p. 299.

² Sa correspondance avec Félix Bovet, publiée dans le *Foyer Romand* de 1907, témoigne de son intérêt pour cette revue, dont le programme n'était pas sans analogie avec le sien, mais qui, à ce moment déjà, agonisait dans l'atmosphère lourde de cette époque troublée, et finit par fusionner avec la *Bibliothèque universelle*. On y trouvera aussi d'utiles renseignements sur son activité à l'Institut national genevois, dont nous allons parler.

³ Amiel exécute ici un des points du programme qu'il esquissait dans sa thèse ; et il n'est pas sans intérêt de noter que le projet de ces *lettres* se trouve dans un fragment daté du 15 novembre 1848.

⁴ Amiel confesse à mainte reprise, dans son journal et ailleurs, le besoin qu'il avait d'être encouragé. Il n'était pas de ces âmes d'airain pour lesquelles « point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». (Parole de Guillaume le Taciturne.)

Tous ces échecs ou demi-succès, l'affectèrent douloureusement. Sans répudier le vaste programme d'éducation nationale qu'il avait esquissé dans l'enthousiasme du départ, il replia ses ailes et borna ses espoirs. L'Institut national genevois, fondé à ce moment pour l'encouragement et l'avancement des lettres, des sciences et des arts, vint fort à propos lui offrir un champ d'action mieux adapté à ses aptitudes. Là, Amiel eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés de plus de succès. Secrétaire, puis président de la section de littérature, il y accomplit un travail considérable. C'est sur sa proposition que furent associés à l'Institut, en qualité de membres correspondants, beaucoup des meilleurs esprits des cantons voisins¹ ; c'est aussi à son instigation que furent ouverts de nombreux concours destinés à encourager les talents naissants. On lira avec intérêt, dans les *Bulletins* de l'Institut, ses rapports sur ces concours : on sera frappé de la pénétration avec laquelle il analyse les essais des concurrents, et de la bienveillance avec laquelle il signale tout ce qu'il y a trouvé de bon. C'était là besogne à sa taille, dont il s'est excellemment tiré.

Mais quelque utile qu'ait été l'influence exercée par Amiel, dans le cadre de l'Institut national genevois, sur le développement de la vie nationale, on ne peut pas ne pas être frappé de la disproportion entre ce qu'il se proposait de faire et ce qu'il a fait ; disproportion qui surprend d'autant plus qu'il semblait avoir tout pour réussir dans cette tâche. Nous avons signalé en passant une des causes accessoires qui expliquent son insuccès ; il ne sera pas sans profit pour des éducateurs de rechercher les causes profondes de son échec comme professeur et comme publiciste, ou, en somme, de son inaptitude à l'action.

« Ce n'est pas que son enseignement fût sans valeur, nous dit un de ses anciens étudiants², mais il était mal approprié à l'âge et à l'état intellectuel de ses auditeurs..., il manquait de deux qualités : la netteté des thèses et le développement dialectique ». En d'autres termes, il était tout en nuances ; or, ce qu'il faut présenter à l'intelligence des adolescents, ce sont des points de vue bien caractérisés, choisis parmi ceux qui ouvrent de vastes horizons et donnent en quelque sorte la clef de tout un ensemble de faits et

¹ Cf. Fragment du 15 novembre 1848 : « gagner des alliances à Lausanne et à Neuchâtel ».

² M. Adrien Naville, dans une étude publiée par la *Revue philosophique*, 1884, tome II, p. 692 sqq.

d'idées. Mais ces points de vue — nous touchons ici au second défaut de l'enseignement d'Amiel — il faut les présenter sous un grand nombre d'éclairages divers, s'y arrêter longuement et en quelque sorte s'y installer ; il faut en montrer assez d'applications typiques pour que les élèves deviennent capables d'ordonner eux-mêmes, de chacun de ces points de vue, les faits et les idées qui leur sont familiers, et aient ainsi la conscience d'avoir accru leur pouvoir, et non seulement leur savoir.

Une autre cause d'insuccès, c'est qu'Amiel était plus conscient de ses devoirs envers la vérité que de son devoir envers ses étudiants¹. Or, pour être un bon professeur, il faut aimer la science et la vérité plus que tout, mais il faut aimer encore plus les jeunes intelligences qu'on doit amener à la possession de cette science et de cette vérité. Les aimer et comprendre leurs besoins ; par une intuition spéciale, qui est le secret du talent pédagogique, sentir ce qui les intéresse et ce qui les rebute, sous quel éclairage ils comprendront le mieux tel fait ou telle idée ; tailler son cours à la mesure de leur intelligence, non de la sienne.

Cette intuition qui manquait au professeur fait également défaut dans ses articles de revues ; il ne s'est pas soucié d'y prendre le ton qui aurait gagné à ses idées la sympathie de ses lecteurs. Avec une naïve candeur, qui l'honore en somme, il s'imagine que les auteurs dont il analyse les ouvrages lui sauront gré de ses critiques et que le public est d'ores et déjà gagné à son point de vue national. Lui qui avait tant lu et tant compris de choses, il semble qu'il n'ait jamais médité les profondes remarques de Pascal sur « l'art de persuader² ». Au reste, quand même il les eût méditées, il eût été vraisemblablement incapable de les mettre en pratique. En effet, son esprit, merveilleusement apte à concevoir, était, constitutivement, inapte à exécuter. Amiel — il faut en finir par là — n'était pas fait pour l'action. Et si c'est sa dignité d'avoir voulu agir quand même, parce qu'il y voyait un devoir, et que « le devoir que tu devines te lie dès l'instant que tu l'as deviné³ » ; c'est en

¹ Un texte de son journal est suffisamment explicite à cet égard. Cf. *Journal intime*, 28 juin 1879.

² « ... il paraît de là que, quoi que ce soit qu'on veuille persuader, il faut avoir égard à la personne à qui on en veut... Il faut se mettre à la place de ceux qui doivent nous entendre, et faire essai sur son propre cœur du tour qu'on donne à son discours, pour voir si l'un est fait pour l'autre, et si l'on peut s'assurer que l'auditeur sera comme forcé de se rendre », etc. Pascal, *Pensées et opuscules*. Edit. Brunschvicg, p. 187 et 326.

³ *Journal intime*, I, 138.

même temps la disgrâce de sa vie d'avoir usé dans l'action, avec un résultat médiocre, des facultés qui n'y étaient point propres. Il ne se sentait à l'aise que dans le domaine illimité de l'idée ; l'action lui semblait une captivité ; et, de fait, pour agir, il faut accepter toutes les conditions extérieures qui s'imposent à l'action. Il faut, sans perdre de vue le but poursuivi, se plier aux circonstances, calculer l'effort des rames et du gouvernail pour que le bateau soit pris par le courant et aborde où l'on voulait aller. C'est à quoi Amiel n'a jamais pu, durablement, se résigner ; et c'est pourquoi il n'a pas exercé sur les destinées de la Suisse romande l'influence qu'il rêvait d'exercer et qu'il semblait prédestiné à exercer.

Ce serait pourtant se tromper que de prononcer à l'égard de ses rêves d'action le mot de faillite. Si Amiel n'a pas réalisé le programme d'éducation nationale dont nous avons résumé les grandes lignes, n'est-ce pas quelque chose que de l'avoir formulé ? Dans cet ordre de faits, il n'est pas indispensable que le même esprit conçoive et exécute. Ce qu'il convient donc de se demander pour conclure, c'est si ce programme a éveillé un écho. Nous venons de voir que, de son vivant, cet écho ne fut pas fort retentissant ; Amiel n'a pas atteint le grand public. Cependant, il a éveillé l'attention de quelques esprits ; d'autres ont repris ses idées, qui ont su mieux que lui les faire agréer et intéresser leurs concitoyens à leur réalisation ; et maintenant nous les voyons entrées dans le domaine commun. Amiel n'avait donc pas tort de penser que « toute manifestation sincère de l'âme, tout témoignage rendu à une conviction personnelle, sert à quelqu'un et à quelque chose¹ ».

Si la Suisse romande (et la Suisse tout entière) a aujourd'hui une plus claire notion de ce que M. Ramuz a appelé d'un terme si juste sa « raison d'être », elle en est certainement redevable pour une part au penseur genevois qui, un des premiers, s'était donné pour tâche d'éveiller en elle la conscience de son unité et de sa mission spirituelles. « Ainsi avance le monde par la putréfaction successive d'idées toujours meilleures². »

LOUIS MEYLAN.

¹ *Journal intime*, II, 25.

² *Journal intime*, II, 133.

A PROPOS DU RACCORDEMENT

A Monsieur Albert Chessex.

Accorderiez-vous à ces quelques réflexions, inspirées par votre récent article sur le raccordement¹, l'hospitalité dans *l'Éducateur*? Il ne s'agit nullement, du reste, de discuter vos opinions. Vous marquez une volonté trop énergique de maintenir votre point de vue pour que je songe à vous en faire changer. C'est plutôt sur l'état d'esprit dans lequel vous tranchez le problème que je vous demanderai la permission de dire quelques mots.

Tout en reconnaissant avec beaucoup de générosité mon « effort pour être impartial », vous vous êtes plu à rechercher dans mon rapport les traces d'un prétendu « dédain » d'« universitaire » envers des « primaires ». Veuillez me croire désolé d'avoir pu vous donner cette impression, et laissez-moi vous exprimer, à vous et à tous ceux qui l'ont ressentie, mes regrets les plus vifs. Il est bien difficile d'éviter tout parti pris dans une affaire où l'on est directement intéressé, et je me dérobe à la tentation que votre article m'offrirait de vous le rappeler à mon tour.

L'impartialité reste d'ailleurs une vertu négative. Il me paraît plus utile, — en vous remerciant de vous être montré aussi aimable pour moi, — de relever ce que vos critiques, comme vos éloges, ont d'insuffisamment objectif. Le « courage » envers les uns, ou le « dédain », tout inconscient, envers les autres, que mon attitude peut trahir, cela n'importe que bien peu, avouez-le, quand on a à étudier un problème aussi complexe et aussi grave, d'où dépend dans une certaine mesure la forme même de notre civilisation, où tant de questions sociales, politiques et pédagogiques sont engagées, et qui n'admet pas de solution nette.

Car entre le système américain, qui sacrifie la grande culture à la démocratie, et le système français, qui risque de produire un sacrifice inverse, on a beaucoup de mal à établir le compromis qui, sans causer de tort à la culture nécessaire de l'élite, satisfera les exigences démocratiques les plus légitimes.

A n'envisager, comme vous le faites à la fin de votre article, que la face politique et sociale du problème, sans doute peut-on garantir que « la formule américaine est la meilleure ». Et encore notre peuple vaudois manque-t-il de cet esprit d'initiative qui distingue les Américains et qui permet à leur système de porter ses fruits, — des fruits dont il conviendrait, au reste, de ne pas surfaire la beauté. Mais si, avec M. Barth, un socialiste cependant, « l'on ne considère que l'intérêt des élèves bien doués, il faut une école secondaire de 8 à 9 ans, sur le modèle de ce qui se fait en France. » A ne retenir, encore une fois, qu'un seul des deux éléments essentiels qui entrent en cause, on simplifie trop commodément la question. C'est la simplifier également, et la fausser, je le répète, que d'invoquer l'exemple de Zurich (où le raccordement à 12 ans ne satisfait personne, ni les maîtres primaires qui voudraient encore le retarder, ni les maîtres secondaires, dont la tâche est devenue pénible) et celui de Genève, où les instituteurs reçoivent

¹ *Éducateur* du 7 janvier 1922.

vent une préparation semblable à celle des professeurs, et où les études finissent plus tard que chez nous. Quand les conditions se modifient, la solution doit changer.

Croyez bien que je ne prétends pas faire la leçon à un éducateur et à un publiciste de votre talent. Je veux seulement constater que vous avez écrit sur le raccordement un article de polémique, et non pas de recherche, ni même de discussion. Vous l'avez fait avec une vigueur et une légèreté de plume que plus d'un journaliste pourrait vous envier, mais je pense que l'heure est passée de ces joutes dangereuses, et que les bottes les plus élégantes ne portent plus.

Pour découvrir l'organisation scolaire qu'il nous faut, ce n'est plus à coup d'affirmations péremptoires et gratuites qu'il convient de procéder. La conviction la plus forte et la plus respectable ne saurait se dispenser d'apporter des preuves. Permettez donc aux esprits non prévenus de garder quelque temps encore leur incertitude, quand ils vous entendent déclarer, par exemple, que M. E. Briod a établi « que les classes inférieures des collèges font double emploi avec les classes primaires du degré moyen ». M. Briod lui-même ne doit pas en être aussi sûr que vous. Il a présenté des questions, il a formulé des reproches, il a attiré l'attention sur une lacune de notre système scolaire, — et il a ainsi rendu un bon service à tout le monde ; mais il n'a jamais voulu que poser chez nous quelques termes d'un problème qu'on agitait ailleurs ¹. Et lorsque, oubliant les droits d'aïnesse de l'enseignement classique, vous déclarez tranquillement que « ce n'est pas votre faute si l'école secondaire a empiété sur votre domaine », — alors que c'est l'école primaire qui ne cesse de lutter pour arracher des classes à celle qu'elle considère comme une rivale, — nous ne pouvons vraiment qu'admirer, pour rester dans l'image, une feinte aussi habile. Mais la question reste intacte.

Ou plutôt elle s'aigrit. Car si les maîtres primaires ont forcé l'estime et la reconnaissance du pays, et s'ils peuvent être proposés en exemple aux maîtres secondaires pour leur ardent souci des choses professionnelles, vous reconnaîtrez cependant que dans leur prétention d'inscrire dans une loi sur l'instruction *primaire*, et sans avoir consulté l'autre partie, l'âge d'entrée dans l'école secondaire, il y a quelque chose d'« inconsidéré » et de « brutal ». Ce geste a soulevé autour de la question une atmosphère de malaise. Et quand aujourd'hui une commission de maîtres secondaires, pour résoudre le difficile problème, prend soin d'appeler à elle les champions mêmes de votre mouvement, un M. E. Briod, un M. J. Savary, quand elle s'entoure de toutes les garanties pour assurer l'étude la plus complète et la moins partielle, quand elle fait donc à l'égard du sujet ce que l'école primaire n'a pas voulu faire, vous émettez des doutes blessants sur l'efficacité de son travail ! Ne voyez-vous pas que vous risquez ainsi de décourager les bonnes volontés ? Permettez-moi de vous dire que, sur ce point

¹ Ce fait du « double emploi » a été si peu établi par M. Briod que les maîtres primaires vaudois ne l'ont pas mentionné parmi les considérants de leur « Etude préliminaire ». Tous leurs arguments en faveur du raccordement retardé contredisent celui-là, quoi que l'on en pense, puisqu'ils accusent nos classes inférieures d'être trop difficiles.

du moins, les maîtres secondaires reprennent l'avantage, et que leur exemple mériterait d'être suivi.

Mais je me laisse entraîner sur un terrain glissant ; j'esquisse une de ces ripostes que je vous reproche, — en toute humilité d'ailleurs, et avec une franchise dont je vous demande pardon. Si je vous ai répondu, ce n'est ni pour vous attaquer, ni pour me défendre ; ce n'est pas davantage pour résoudre définitivement, dans un sens ou dans l'autre, le problème qui nous préoccupe. C'est plutôt pour vous demander si vous ne pensez pas que désormais, la guerre étant finie, et les jeux même de l'escrime abolis, l'heure de la bonne entente est venue. Le raccordement des écoles ne se réalisera que lorsque les maîtres se seront mis d'accord.

Et, à ce seul point de vue, vous dirai-je en terminant la certitude qui me pénètre un peu plus chaque fois que je retourne cette grosse question ? C'est qu'elle sera résolue pour le bien de tous le jour où, maîtres primaires et secondaires, nous aurons reçu, selon vos vœux, la même préparation et conquis le même bachot. Ce jour-là, sans doute, nos collègues primaires verront plus nettement encore qu'aujourd'hui les lacunes de l'enseignement secondaire, mais ils en connaîtront mieux aussi les difficultés, et ils en mesureront plus équitablement la valeur. Ils cesseront surtout d'imaginer, entre les deux écoles, je ne sais quelle chimérique et déplorable concurrence.

Corsier s. Vevey, janvier 1922.

L. LAVANCHY.

En vous remerciant de votre franchise et de votre loyauté, permettez-moi de vous dire que vous vous êtes mépris quelque peu sur le but de mon article. J'avais déclaré cependant que pour moi la cause était entendue et qu'à mon sens M. Ernest Briod avait ici même épuisé le sujet. Si néanmoins j'ai pris la plume, c'est simplement pour que l'on sache que, malgré tout, la Société pédagogique vaudoise maintenait son point de vue. (J'étais d'accord en cela avec le comité de cette association.) Vous avez donc raison de dire que mon article n'est « pas un article de recherche, ni même de discussion ».

Vous inclinez à penser que je me suis « plu à rechercher » dans votre travail des « traces » de dédain pour les « primaires ». Veuillez croire que je ne les ai point recherchées ; elles m'ont frappé d'emblée, hélas, malgré votre esprit large et votre ton généralement conciliant, auxquels je me plais derechef à rendre hommage.

Vous me reprochez d'affirmer sans preuves. J'en tombe de nouveau d'accord. Mais, ces preuves, l'*Educateur* les a données ; elles sont dans les articles que j'ai cités ¹.

Vous m'accusez d'éluder la discussion par une « feinte » habile. Je maintiens que jusqu'à l'âge de 12 ans *au moins*, l'enfant ressortit à l'école primaire, qu'en s'emparant de lui à 10 ans, le collègue *empiète* sur notre domaine et qu'en demandant qu'on lui rende les enfants de 10 à 12 ans, l'école primaire ne fait que réclamer son dû. Quant au « droit d'aïnesse », nous n'y croyons plus : nous sommes au XX^e siècle....

¹ Et peut-être dans les deux articles que j'ai consacrés à résumer la brochure d'Alexandre Herzen. (*Educateur* du 22 novembre et du 6 décembre 1919.)

Mes doutes sur l'efficacité du travail de la « commission du raccordement » vous ont paru blessants. Je le regrette et m'en excuse. Je serais du reste le premier à me féliciter de mon erreur, si je m'étais trompé. ALB. C.

Nous avons reçu à propos du même article une lettre de M. Henri Godet, directeur du Collège de Vevey. Nous la publierons le 18 février, notre prochain numéro étant réservé à l'Institut Rousseau. (Réd.)

LES FAITS ET LES IDÉES

Secrétariat vaudois de protection de l'enfance. — Sous ce titre, il s'organise à Lausanne (45, avenue Bergières) un bureau de renseignements et de propagande qui servira de centre de ralliement aux différentes œuvres d'initiative officielle ou privée qui s'occupent des enfants ou plutôt de tous les mineurs, avant et après l'école ou à côté d'elle. Quiconque a travaillé dans les œuvres de protection de l'enfance a pu se rendre compte des forces qui se perdent faute d'une organisation qui coordonne les efforts de chacun. Il faut donc saluer avec joie cette tentative à laquelle ont adhéré déjà le Service cantonal de l'enfance abandonnée, la Pouponnière, à Paudex, le Comité vaudois de secours aux enfants suisses nécessiteux et malades, la Solidarité, l'Oeuvre pour les Petits, la Goutte de lait, l'Hospice de l'enfance, l'Association « Chez nous », l'Association des Petites Familles, les Colonies de vacances, à Lausanne.

Les résultats obtenus à Zurich par l'institution analogue du Jugendamt ont été extrêmement encourageants.

Nos Pénates. — C'est sous ce nom que s'ouvrira, le 1er février, à Lausanne, un Home pour institutrices suisses, âgées, isolées et sans ressources.

Un comité, que préside Mme Delhorbe (St-Pierre, 13), a réussi à réunir environ 16 000 fr.

Avec cette petite fortune, courageusement, il se lance. Il a loué une maison de 22 pièces pour un loyer de 5000 fr. D'ici à l'ouverture il recueille les meubles et le linge que l'on voudra bien lui donner. Puis il achètera ce qui manquera encore. Les pensionnaires paieront 3 fr. par jour pour une chambre à un lit, 2 fr. pour une chambre partagée. Ces petites pensions suffiront, on l'espère, aux dépenses du ménage. Mais le loyer, les honoraires du personnel, le chauffage devront se trouver par la charité publique. Le comité aimerait augmenter le nombre des membres de l'Association. La cotisation annuelle est de 6 fr. Il s'adresse dans cet espoir aux membres du corps enseignant de toute la Suisse. Déjà un appel publié dans la *Lehrerzeitung* lui a valu une soixantaine d'adhésions. Il espère que ces lignes dans l'*Educateur* auront un succès au moins égal.

Nous ne pouvons reproduire ici les extraits des lettres, vraiment navrantes, qui accompagnent la circulaire lancée par le comité. La plupart ont pour auteurs des compatriotes rentrés de Russie. Le Comptoir d'Escompte, rue du Lion d'Or, 6, Lausanne, reçoit les souscriptions.

Timbres-poste. — M. Franz Krotki, Graunstrasse 34, Berlin N. 31, a organisé un échange international de timbres-poste. Les enfants berlinois collection-

ment de grandes quantités de timbres allemands pour les échanger contre des timbres d'autres pays. Le bénéfice réalisé servira à secourir des enfants nécessiteux. Avis à nos collègues qui voudraient intéresser leurs élèves à ces échanges.

LES LIVRES

JEAN MONTAIGNE. Contes de la Baie des Anges. Un beau volume illustré par Maîtrejean, broché 8 fr., relié 10 fr. Fernand Nathan, Paris, 1922.

Ce sont douze contes de fées, aussi invraisemblables qu'il est possible de l'être. Le genre admis, il faut reconnaître que l'auteur s'en tire avec brio. Mais c'est le genre même que nous avons quelque peine à admettre.

Sans être aussi rigoriste que Mme Montessori à l'égard des contes, je suis de ceux qui pensent que le domaine du réel est assez riche et assez beau pour que l'on puisse se dispenser de chercher ailleurs.

Les contes de fées, les vrais, ceux qui sont immortels, ce sont les plus vieux, ceux qui sont sortis jadis de l'imagination populaire. Pour ceux-là, respect. Mais ceux que l'on prétend nous fabriquer en plein XX^e siècle, même d'après les meilleures recettes, gardent un air artificiel en dépit de toute la verve et de toute l'imagination de l'auteur.

ALB. C.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Fascicule IX (Baroffio-Berne). Administration 7, place Piaget, Neuchâtel.

L'ordre alphabétique a parfois de curieux hasards. Ce fascicule est composé presque entièrement d'articles biographiques. C'est le livre d'or des Barter, des Barth, des Bartholomeo, des Basset, des Battaglini, des Baud, des Baumann, des Baumgartner, des Baur, des Bavier,... continuez vous-même la série des noms connus en Suisse, jusqu'aux Bernasconi ; si vous avez besoin de renseignements sur telle d'entre ces familles, le dictionnaire vous les donnera. Mais le folklore n'est jamais absent du dictionnaire, tel ce joli article sur la bénichon fribourgeoise, ni l'histoire des arts et des lettres (Beaux-Arts, Belles-Lettres), ou l'histoire religieuse (Bénédictins, Béguines), ou encore la géographie historique (Bellinzone, Berne).

E. B.

Almanach Pestalozzi. Agenda de poche spécialement destiné à compléter l'instruction de la jeunesse suisse. Kaiser (Berne) et Payot (Lausanne). 1922, 188 pages, 2 fr.80.

Que dire de nouveau sur l'Almanach Pestalozzi, arrivé aujourd'hui à sa 13^{me} édition ? Tous nos lecteurs connaissent, apprécient et se font un devoir de recommander à leurs élèves cet utile — les enfants qui en ont usé disent : indispensable — instrument de travail. La simple énumération de tout ce que renferme cet ouvrage remplirait une de nos pages... Disons seulement que la présente édition est digne de ses devancières.

D^r F. PORCHET et M^{lle} B. ROUFFY. Agenda ménager romand. Relié toile souple, 349 pages, 2 fr. 50. Payot, Lausanne et Genève, 1922.

L'*Educateur* a déjà parlé deux fois de cet excellent agenda. Bornons-nous à signaler cette année que le calendrier journalier a été adapté à l'inscription

quotidienne des recettes et des dépenses et qu'une partie du volume a été transformée en bloc-notes. C'est ainsi que l'œuvre se perfectionne d'année en année.

Almanach socialiste. Imprimerie coopérative. La Chaux-de-Fonds, 1922. 104 pages, 80 cent.

Cet almanach paraît pour la première fois. On y trouve des chroniques, des articles politiques et économiques, des variétés littéraires et scientifiques, des contes, des anecdotes, des mots pour rire, des recettes et des bons conseils. L'illustration, qu'elle soit documentaire, artistique ou satirique, a été soigneusement choisie, et l'exécution typographique est irréprochable.

Petit Annuaire de la Confédération suisse pour 1922. Jolie brochure illustrée de 64 pages. La maison Suchard, à Neuchâtel, enverra cet opuscule à tous ceux qui le lui demanderont.

TRAVAIL POUR MONSIEUR DUVILLARD

ou

OBSERVATION PSYCHOLOGIQUE D'UN ENFANT¹ (suite).

Chapitres V et XIII

Raisonnement et sentiments supérieurs.

Le dimanche matin, les petits sont « à la bade ». Cela veut dire qu'ils sont livrés à eux-mêmes et qu'ils en profitent pour faire des sottises.

Tout le monde est au culte, puis au catéchisme, une seule personne reste à la maison pour faire le ménage et surveiller les enfants.

C'est l'occasion ou jamais de se sauver du jardin, de manger des raisins encore verts et de se glisser finalement dans la chambre des catéchumènes où a lieu le « Petit Catéchisme ».

La jolie monitrice endimanchée sourit et dit : « Il faudra que la petite Reine-Marie ne fasse pas plus de bruit qu'une souris et nous lui permettrons de rester. »

Et là, Reine-Marie a appris des choses trop grandes pour elle.

On a dit que la conscience est une petite voix qui parle dans le cœur.

Reine-Marie a réfléchi qu'elle a parfois une voix dans le ventre, mais que ça s'appelle des « grenouilles » et qu'elles ne disent pas grand'chose.

On a dit : « Vous êtes tous frères, » et Reine-Marie a compté. « Léna, Ghita, Manu, Lily, Riri, Jeanne, Köbi et Etiennette sont mes frères et sœurs. personne d'autre. »

On a parlé du Dieu parfait. Et Reine-Marie dont la vie jalouse est pleine de l'amour et de l'autorité de ses parents n'a pas voulu de ce Dieu. Mais la jolie monitrice faisait un devoir aux enfants de le recevoir...

Dès lors et jusqu'à ces derniers mois, Reine-Marie a essayé de prendre en faute Dieu pour avoir le droit de Le repousser.

Un jour que sa maman lui avait cueilli une baguette, elle a eu un moment de triomphe. « Regarde ? deux sortes de feuilles sur la même branche ! Le

¹ Voir *Educateur* du 24 décembre 1921 et du 7 janvier 1922.

Bon Dieu s'est trompé. » Maman a séparé les deux branches si bien collées l'une à l'autre : « Le Bon Dieu ne se trompe jamais. »

Et quand il faisait un soleil merveilleux, à son réveil, elle pensait tout haut : « Naturellement ! tout le village a besoin de pluie, alors le Bon Dieu fait du soleil ! »

Mais cet hiver, Reine-Marie a compris tout à coup que les parents ne sont pas tout dans la vie et qu'il y a des forces qui les trouvent petits et désarmés.

Köbi a eu la fièvre typhoïde. Grand-père et Grand'mère sont morts tous deux.

Alors, Reine-Marie a parlé à Dieu, de tout son cœur angoissé.

Et maintenant on sent qu'elle cherche à comprendre, sans hostilité. Elle raisonne, raisonne, et elle aimerait tant que la fin de ses raisonnements soit une fin logique et non plus cet appel à l'expérience de son cœur...

Chapitre IV

De l'Attention.

L'auteur ne l'écrira pas parce qu'il ne sait pas séparer, dans les manifestations de la vie intérieure, ce qui est de l'attention de ce qui est mémoire et parole.

A quoi mesurer l'attention si ce n'est à ce que le sujet retient de son effort attentif et en exprime ?

Aussi Monsieur Duvillard voudra-t-il bien juger de l'attention de Reine-Marie en lisant le chapitre de la Reine de Mai que voici :

Chapitre II

qui traite de la mémoire

et

Chapitre VIII

où l'on voit aussi les caractères généraux de l'intellect (pour peu qu'on en prenne la peine) et où l'on parle de la Reine de Mai.

Demain, c'est la « Reine de Mai » et la fête de Reine-Marie. Elle est née il y a sept ans le premier dimanche de mai.

Aujourd'hui maman a rencontré la maîtresse qui s'est plainte.

Reine-Marie est distraite. Elle dit : « Je vais beaucoup m'appliquer, » et vraiment elle écrit à la perfection, mais oublie trois lettres au milieu du plus beau mot. Elle lit irrégulièrement aussi. Où cette petite a-t-elle la tête ? Pas à son ouvrage, en tous cas. Et il y aura bientôt les examens.

C'est ennuyeux. Maman est inquiète. Serait-ce fatigue intellectuelle ? La petite ne peut-elle supporter une certaine tension ? Est-ce ralentissement de l'intelligence ? Est-ce anémie physique ? Est-ce incapacité ?

Reine-Marie vient d'être baignée. Elle est dans son lit, toute fraîche et heureuse ; maman s'assied au bord du lit et demande :

— A quoi penses-tu ces jours à l'école pendant que tu écris, pendant la lecture, et à la maison quand tu « lambines » et sur la route quand tu oublies les « commissions » ?

Reine-Marie n'a pas hésité : — Je pense toujours à la Reine de Mai. J'aimerais une couronne rose et n'est-ce pas que les fleurs mélangées c'est moins joli qu'une couronne d'une seule couleur ?

Maman a dit : — Cela dépend ; je suis allée cueillir des pivoines à Confignon. Tu sais, j'ai lutté, à bicyclette, contre la bise, pour que tu aies une jolie couronne. Elles sont encore petites et je crois que cela sera très joli.

Reine-Marie a soupiré : « Quel bonheur ! C'est que j'aimerais tellement être la plus belle demain ! »

Etiennette se réveille à l'aube et crie : « Est-ce demain, maman ? » Oui, c'est demain aujourd'hui. C'est la Reine de Mai attendue depuis longtemps.

Il faut s'habiller vite, déjeuner vite.

Lily tresse la couronne d'Etiennette : un doux cercle de narcisses blancs. Maman attache les pivoines à un ruban pour les cheveux de Reine-Marie ; Berthe cire les sandales jaunes ; Adèle fait déjeuner les petites : « Allons, dépêche-toi, avale, mais... ouvre la bouche. Pleines de bonne volonté, les petites soupirent : « J'ai mal au ventre. » Jeanne donne des conseils, elle prépare l'eau et la lavette ; Etiennette met toujours son menton dans le lait ; et toute la grande cuisine est un désordre actif, fleuri et impatient.

Des sonnailles sur la route. Des chants.

Le cortège couronné arrive, s'arrête et passe, emmenant les deux petites, graves de ravissement.

A dix heures le clocher carillonnera. Et les enfants viendront reposer leurs petits pieds et leur cœur ivre dans le temple qui s'attendrira de cette fatigue fleurie.

En dînant Papa demande à Reine-Marie : — As-tu compris quelque chose au sermon de ce matin ? Le grand frère plaisante : — Qu'est-ce que Reine-Marie ne comprend pas et n'explique pas !

— Oui, très bien.

— Eh bien, dis-nous ce que tu as compris, Minette.

— J'ai compris que Jésus a dit de regarder les oiseaux du ciel et les fleurs des champs. Jésus veut qu'on les regarde parce qu'ils nous donnent de bons conseils. Ils sont simples et heureux, et quand on les regarde on n'a pas envie d'être méchant. Il y avait une fois deux garçons qui se disputaient sur la route.. et Reine-Marie raconte par le menu avec les mots de son père, puis réfléchit pour retrouver le fil du sermon : « Ils ne voyaient rien autour d'eux, ils ne voyaient pas la jolie cardamine qui faisait plaisir au pré, rien du tout ; ils pensaient seulement à leur colère. Mais il y avait sur la même route une petite fille qui savait regarder et comprendre ; elle se réjouissait de tout, elle pensait avec affection à tout.....

Et tout le monde doit obéir à Jésus, et regarder les oiseaux et les lis, pour être plus heureux et se faire moins de soucis. Et puis le Bon Dieu qui les habille nous habillera aussi comme eux. »

Reine-Marie n'a pas retenu les petites histoires pour leurs détails enfantins. Elle les replace dans l'ensemble du sermon et en relation avec le texte.

Papa en a reçu un petit choc et il plaisante drôlement : — Je me demande combien de paroissiens rendraient compte de mes sermons aussi bien que Reine-Mari.

(A suivre.)

J. BACHOFEN-ALBARET.

Favorisez l'industrie suisse!

Les gommes à effacer "Rütli", "Righi", "Pallas" et "Lux" offrent tous les avantages des marques étrangères; elles sont très douces et n'abiment pas le papier. Les essayer c'est les adopter dans les écoles et dans les bureaux. En vente dans les papeteries ou directement chez les fabricants

Société Anonyme R. & E. HUBER

Manufacture de caoutchouc

PFÄFFIKON-ZÜRICH

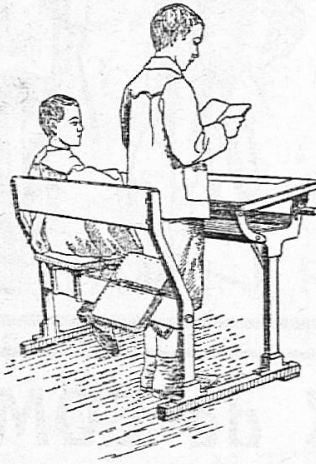
Maison de confiance fondée en 1880. — 400 ouvriers. 47

Fabrique spéciale de Mobilier et Matériel pour Écoles JULES RAPPA, Genève

TABLEAUX
NOIRS

—
PORTE-
CARTES

Dépôt des Jeux
éducatifs de
l'Institut
J. J. Rousseau



**Demandez
notre
prix-courant.**

Les modèles
sont prêtés
gratuitement
pour être mis
à l'essai dans
les écoles.

73

P 5195 X



POUR LES INSTALLATIONS DE PROJECTION

nous sommes à disposition pour faire
gratuitement
des essais au domicile du client lors de
la livraison.

Chemiserie Ch. Dodille

Téléphone 34.82 — Rue Haldimand — Téléphone 34.82



Maison spécialiste

Trousseaux complets pour Messieurs. - Atelier spécial pour
Chemises sur mesure. Sous-vêtements. Cravates. Chaussettes.

MAISON MAIER & CHAPUIS Lausanne

Place et Rue du Pont
Ouvert de 8 à 19 h.
sans interruption

MODÈLE VÊTEMENTS

pour Messieurs et Enfants

COMPLETS

sur mesure
façon soignée

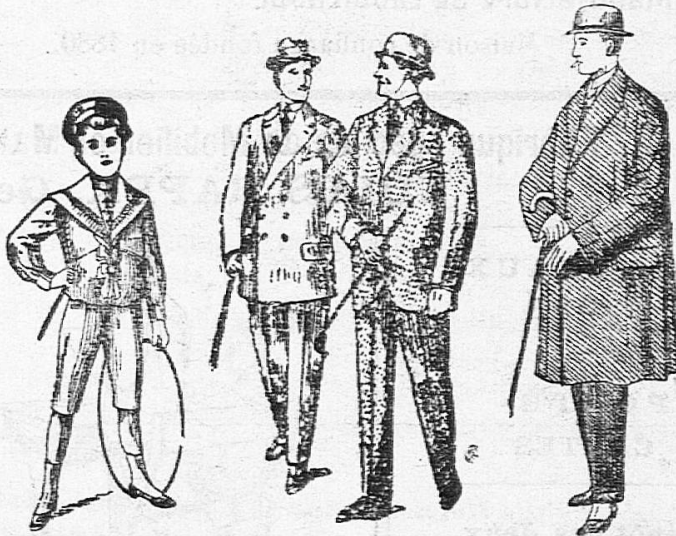
COSTUMES

Sports tous genres

Toute la Chemiserie

Escompte au Compt.

10% aux membres
de la S. P. R.



CAHIER de COMMERCE

pour remplir les formulaires de la poste et de chemin
de fer. — Chez Otto EGLÉ, GOSSAU (St-Gall). 16



PUBLICITÉ DE L'ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

Nous avons l'avantage d'informer notre clientèle et le public en général que dès le 1er janvier 1921, l'administration des annonces de *l'Éducateur* et *Bulletin Corporatif* a été confiée à notre maison.

Cet important organe professionnel de la Société Pédagogique de la Suisse romande compte comme abonnés tous les instituteurs et institutrices membres de la S. P. S. R. et offre ainsi une publicité de premier ordre. Nous la recommandons vivement à tous nos clients persuadés qu'ils en seront très satisfaits.

PUBLICITAS S. A., LAUSANNE.



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

**SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU**

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Taconnerie, 5

GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Av. Bergières, 26

LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

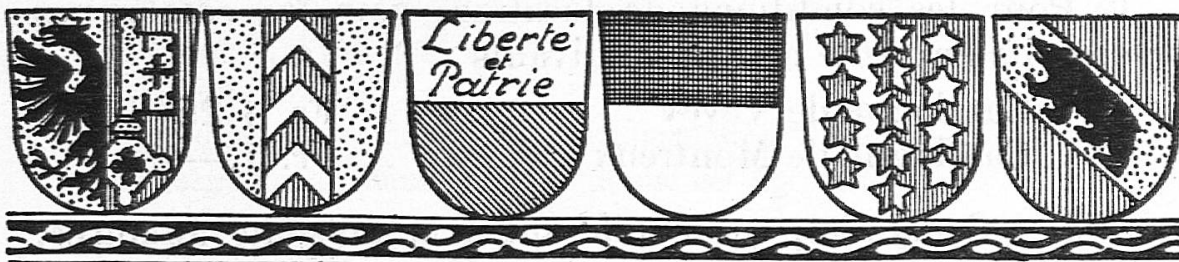
H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

W. ROSIER, Genève.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE | GENÈVE

1, Rue de Bourg | Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse Fr. 8., étranger, Fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, Fr. 10. Etranger Fr. 15.
Gérance de l'Éducateur : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute
demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Ce numéro est spécialement consacré aux travaux
de l'Institut J. J. Rousseau**

BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES

de la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie} à VEVEY et à MONTREUX

Nous pensons bien faire en attirant l'attention du corps enseignant sur nos bibliothèques circulantes qui pourront lui rendre les plus précieux services.

Conditions d'Abonnement :

1. Il est exigé un dépôt de Fr. 5 à Fr. 10 selon que l'abonnement est fait pour un ou plusieurs volumes ; ce dépôt est rendu à la fin de l'abonnement contre restitution des derniers volumes prêtés.
2. Les abonnements sont payables d'avance.
3. Si l'abonné cesse son abonnement avant l'échéance, il ne lui est remboursé aucune différence.
4. Les mêmes ouvrages ne peuvent pas être gardés plus de 15 jours et les nouveautés doivent être rendues dans les 4 jours.
5. La personne qui perd un livre, le salit ou écrit des remarques dans la marge est tenue de le payer au prix de vente en librairie.
6. Lors du premier envoi, l'abonné reçoit le double des volumes que comporte son abonnement, afin d'avoir toujours en mains le nombre des volumes auquel il a droit, les autres voyageant pour échange.
7. Tout abonné habitant en dehors de Vevey-la Tour ou de Montreux a droit à un volume surnuméraire.

Pour les conditions de location, voir les catalogues respectifs en vente aux prix suivants :

Catalogue de Vevey	Fr. 1.25
Catalogue de Montreux	Fr. 1.—

Les demander, en se référant à la présente annonce, soit à la **Librairie PAYOT & C^{ie}, Rue d'Italie, à VEVEY,** soit à la **Librairie PAYOT & C^{ie}, Grand'Rue, à MONTREUX.**